

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE VALORISATION DU PERSONNEL

CPE DU PIC



PRÉAMBULE

La politique de reconnaissance et de valorisation du personnel repose sur le principe général selon lequel il importe de reconnaître et de considérer les contributions du personnel d'une manière qui reflète et fait la promotion de nos valeurs.

En conformité avec sa mission et ses valeurs, le CPE du PIC s'engage à instaurer un climat de travail où toutes les employées se sentent appréciées et reconnues.

Le CPE souhaite reconnaître tant la contribution individuelle que collective de l'équipe de travail. Il souhaite également inciter et encourager tous les membres du personnel à adopter des comportements respectueux, conviviaux et valorisants les uns les autres, de manière à créer une culture de reconnaissance au CPE.

PRINCIPES DIRECTEURS

- Toute personne éprouve le besoin d'être reconnue dans sa vie professionnelle et dans sa vie privée.

- En raison de la part importante qu'occupe le milieu de travail dans la vie des personnes, celui-ci constitue un lieu important et privilégié pour témoigner des compétences et des qualités de ses employées.
- Tous les membres de l'équipe contribuent à la réalisation de la mission du CPE et il appartient à l'employeur de soutenir et de valoriser la contribution de chacun.
- Les marques de reconnaissance et de valorisation du personnel sont concordantes avec les valeurs adoptées par le CPE soient le respect, l'estime de soi, l'autonomie, la collaboration, le professionnalisme et le plaisir.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Cette politique vise à fournir les lignes directrices pour l'élaboration d'activités et de programmes officiels de reconnaissance envers l'équipe de travail mais, plus précisément, de :

- Développer un sentiment de fierté et d'appartenance;
- Valoriser les réalisations de l'équipe de travail;
- Promouvoir et sensibiliser à l'importance de la reconnaissance envers l'équipe de travail pour créer un environnement de travail stimulant;
- Développer l'engagement de tous les membres de l'équipe;
- Contribuer au maintien d'un bon climat organisationnel;
- Stimuler la recherche de l'excellence;
- Créer un environnement où chacun se sent responsable au quotidien de l'application de la présente politique;
- Mettre en place des actions pour réduire les irritants.

CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à tout le personnel du CPE.

DÉFINITIONS

A La reconnaissance

La reconnaissance se définit d'abord comme une réaction constructive et authentique fondée sur l'acceptation de toute personne comme un être unique, méritant le respect et désireux de donner son apport à l'organisation. Elle constitue une appréciation de la contribution des personnes et de l'équipe en matière de pratique de travail, d'investissement personnel ou collectif et de mobilisation.

La reconnaissance envers les membres de l'équipe est la reconnaissance ponctuelle, officielle ou non, en accord avec les valeurs, les buts et les objectifs du CPE.

B La reconnaissance institutionnelle (formelle)

La reconnaissance formelle s'exprime dans le cadre d'activités planifiées et structurées visant à souligner l'appréciation de l'engagement démontré, l'effort consenti et le résultat atteint dans l'accomplissement du travail.

C La reconnaissance de proximité (informelle)

La reconnaissance informelle vise à démontrer la même appréciation, mais se manifeste de façon spontanée et quotidienne. La reconnaissance informelle par les pairs est d'autant plus importante que ces derniers sont souvent les mieux placés au quotidien, pour la contribution apportée.

LA RECONNAISSANCE DE PROXIMITÉ

La reconnaissance de proximité est intégrée dans le quotidien. Elle vise à augmenter l'estime de soi, la confiance mutuelle, la fierté et le sentiment d'appartenance. Elle demande de développer des relations interpersonnelles empreintes de respect.

La reconnaissance exprimée par la personne en situation de direction ou de soutien peut se manifester sous diverses formes. Le CPE favorise l'information, la rétroaction, la consultation, la participation ou, tout simplement, les remerciements et les félicitations.

Tous les membres de l'équipe sont appelés à poser, au jour le jour, des gestes de reconnaissance envers leurs collègues, afin de reconnaître ceux qui les entourent. Un simple mot de félicitations ou d'encouragement, pour souligner leurs bons coups, se réjouir de leurs succès, témoigne et développe une véritable culture de la reconnaissance. À cet effet, un point spécifique sera ajouté à l'ordre du jour de chaque réunion d'équipe afin de favoriser les échanges visant la reconnaissance des pairs.

ACTIVITÉS DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE

De façon non limitative, les activités suivantes sont privilégiées par la politique de reconnaissance :

A Fête de Noël

Un repas et une carte cadeau d'une valeur de \$50 sont offerts à l'ensemble du personnel du CPE incluant les personnes en retrait préventif, congés de maternité ou en invalidité de courte durée et les remplaçantes maison.

B Semaine nationale des éducatrices

L'esprit de cette reconnaissance est davantage lié à une expression verbale et/ou écrite de mots sentis à l'intention des éducatrices et à des attentions particulières plutôt qu'à l'octroi de cadeaux. Par exemple, une transmission de mots de reconnaissance de la part de la direction, café et brioches à l'accueil, une communication d'information à l'intention des parents afin qu'ils puissent souligner leur appréciation s'ils le souhaitent, bouquet de fleurs dans la salle du personnel...

C Reconnaissance des années de service

Une marque de reconnaissance sera instituée lors du repas de Noël à toutes les employées ayant cumulé 5, 10, 15, 20, 25 ou 30 ans de service au sein du CPE entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année en cours.

Base de calcul : À partir de la date où l'employée a été à l'emploi du CPE du PIC à temps plein (permanente et/ou contractuelle à long terme).

5 ANS	Carte de souhaits + Carte cadeau de \$50 + 1 journée de congé
10 ANS	Carte de souhaits + Carte cadeau de \$100 + 1 journée de congé
15 ANS	Carte de souhaits + Carte cadeau de \$150 + 1 journée de congé
20 ANS	Carte de souhaits + Carte cadeau de \$200 + 1 journée de congé
25 ANS	Carte de souhaits + Carte cadeau de \$250 + 1 journée de congé
30 ANS	Carte de souhaits + Carte cadeau de \$300 + 1 journée de congé

☺ La journée de congé doit être prise dans le mois suivant l'événement.

☺ La reconnaissance exceptionnelle de plus de 30 ans de service (35-40) est laissée à la discrétion de l'employeur.

D Naissance, adoption, mariage

Pour souligner ces événements, le CPE du PIC offrira une carte de souhaits + un bouquet de fleurs d'une valeur de \$50.

E Anniversaire

Les anniversaires seront soulignés par un tableau de souhaits installée dans la salle du personnel et/ou une affiche installée près du local de la fêtée.

F Perte d'un être cher

Lors de la perte d'un être cher (famille immédiate : père, mère, conjoint, enfant) de l'employée, le CPE fera parvenir un bouquet d'une valeur de \$75 accompagné d'un mot de sincères condoléances.

G Retraite

Les départ à la retraite seront soulignées par les équipes en place par une carte ou un « scrapbooking ». Un rassemblement des équipes et des membres du CA aura également lieu lors d'un 6 à 8 organisé au CPE. Une carte cadeau d'un montant équivalent à \$15 par année de service, calculé en temps complet jusqu'à concurrence de \$400 sera alors remise par le CPE à la nouvelle retraitée.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le Conseil d'administration est responsable d'adopter la Politique de reconnaissance et de valorisation du personnel.

L'équipe de direction s'assure de l'application de la présente politique et établit une culture de la reconnaissance et de la valorisation de l'équipe de travail.

Toutes les employées ont un rôle à jouer principalement en étant respectueux les uns envers les autres et en s'entraïdant, de même qu'en reconnaissant leur propre contribution et celles de leurs collègues.

RÉVISION DE LA POLITIQUE

La politique de reconnaissance et de valorisation du personnel sera révisée au besoin.

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA POLITIQUE

La présente politique entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil d'administration (20 novembre 2023). Les octrois ne sont ni cumulables ni rétroactifs.